



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

Montauban, le 3 avril 2020

### Congés scolaires

Conformément aux diverses mesures prises par l'arrêté du 16 mars 2020, destinées à freiner au maximum la propagation de l'épidémie, un dispositif de restriction des déplacements a été mis en place.

Le préfet rappelle que la règle est toujours de rester chez soi, même pendant les congés scolaires qui débutent ce week-end.

Les forces de police et de gendarmerie sont chargées de veiller au strict respect des mesures de restriction des déplacements déployées pour lutter contre la propagation de la pandémie. Des contrôles seront effectués, et de manière renforcée ce week-end.

Tout contrevenant s'expose à une peine d'amende de 135 euros.

Par ailleurs, conformément à la liste des établissements commerciaux autorisés à recevoir du public établie par les arrêtés des 14 et 15 mars 2020, les locations saisonnières, gîtes, campings et chambres d'hôtes doivent rester fermés lorsqu'ils ne constituent pas un logement habituel.

---

#### Contact presse :

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 05 63 22 82 17 | 05 63 22 82 18 [pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr)